

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Secrétariat général

Décision du 14 avril 2021

portant attribution du diplôme technique pour le corps des administrateurs des affaires maritimes au titre de l'année 2020

NOR : TREK2110900S

(Texte non paru au journal officiel)

Par décision de la ministre de la transition écologique et de la ministre des armées en date du 14 avril 2021, le diplôme technique est attribué, au titre de la formation 2020, à compter du 1^{er} septembre 2020, aux administrateurs des affaires maritimes suivants :

- A2AM CREPIN (Mathieu)
- A2AM CZEKANSKI (Cyril)
- A2AM DE CHERADE DE MONTBRON (Thibault)
- A2AM JOYEUX (Pauline)
- A2AM LIEGEOIS (Camille)
- A2AM MALKI (Moulay-Ahmed)
- A2AM MAUREL (Sarah)
- A2AM NGADJA SANTHE (Arnaud)
- A2AM PIRON (Matthieu)
- A1AM AGUIR (Maher)
- A1AM BIGOT (Samuel)
- A1AM COUGOUREUX (Louis)
- A1AM RAOULT (Marie)